



Règlement intérieur et conditions tarifaires

Du centre de loisirs des Amis des Bauges

PREAMBULE

Le règlement intérieur vise à définir les règles de fonctionnement du centre de loisirs des Amis des Bauges. Il est mis en place afin de porter à la connaissance des familles, les différentes formalités inscrites dans ce document. Le règlement intérieur peut être modifié à tout moment par l'association.

Dernière modification : septembre 2026.

LE CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs s'adresse à des enfants âgés de 3 ans révolus à 11 ans (de 11 ans à 17 ans pour les activités « Ados »). C'est un lieu de détente, de découverte et de loisirs où l'équipe d'animation propose des activités en lien avec les objectifs pédagogiques fixés par l'association. Le centre de loisirs des Amis des Bauges est organisé dans les locaux de l'école du Châtelard et de la Motte en Bauges.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif et le projet pédagogique du centre socioculturel des Amis des Bauges sont disponibles à l'accueil et sur le site internet de l'association.

Le projet éducatif de l'association définit les valeurs qu'elle souhaite transmettre par ses actions sur le territoire et les objectifs poursuivis par l'équipe bénévole et salariée.

Le projet pédagogique est le garant de la démarche éducative recherchée par l'équipe d'animation. Les éléments inscrits sont : les objectifs pédagogiques, l'organisation d'une journée type, les moyens mis en œuvre, les règles de la vie quotidienne etc.

PERIODE D'OUVERTURE ET HORAIRE

Tous les mercredis en période scolaire et durant les vacances scolaires (voir dates à l'accueil ou sur le site internet des Amis des Bauges).

7h30 – 9h30	Accueil et arrivée échelonné des enfants	11h45 – 13h30	Repas + temps calme et sieste échelonnée selon les besoins de l'enfant	14h00 – 16h00	Activités
9h30 – 11h30	Activités	13h30 – 14h00	Arrivée des enfants qui sont inscrits pour les activités de l'après-midi	16h00 – 16h30	Goûter fourni par l'association
11h30 – 11h45	Départ échelonné des enfants qui ne mangent pas à la cantine et arrivée des enfants pour l'après-midi avec repas.			16h00 – 18h00	Départ échelonné des enfants

Pour des raisons d'organisation, Il est demandé aux parents de respecter les horaires ci-dessus

MODALITE D'INSCRIPTION

L'inscription de chaque enfant s'effectue à l'accueil de l'association « les Amis des Bauges », préalablement aux activités. Toute inscription ne sera définitive qu'après avoir rempli toutes les conditions ci-dessous.

CONDITION POUR FREQUENTER L'ACCUEIL DE LOISIRS

- ✓ Le centre de loisirs est ouvert aux enfants dont au moins l'un des responsables légaux réside ou travaille dans l'une des 14 communes des Bauges. Les inscriptions extérieures peuvent être envisagées si à la date de clôture des inscriptions, des places seraient disponibles. Aucun enfant ne sera accepté au centre de loisirs sans inscription préalable.
- ✓ Il faut avoir remis à l'accueil : le dossier administratif de l'année en cours, la fiche de renseignements, la fiche sanitaire concernant chaque enfant, la fiche d'autorisations parentales (documents disponibles aux Amis des Bauges ou sur le site internet), et un justificatif de quotient familial à jour.
- ✓ Ne pas avoir d'arriérés de paiement au sein de l'association, toutes activités confondues

Le dossier d'inscription est à remplir par les responsables légaux de l'enfant. En cas de séparation, l'inscription sera faite en fonction de la situation du responsable légal qui a la garde de l'enfant (tarification, domiciliation...).

N.B. : Pour fréquenter les activités, les enfants (ou leur famille) sont invités à adhérer à l'association « Les Amis des Bauges ».

TYPES D'INSCRIPTIONS :

Association « les Amis des Bauges » - 232 Denis Therme -73630 – Le Châtelard

Tel : 04.79.54.87.64 -

Mail : accueil@amisdesbauges.org - Site : <http://portail.amisdesbauges.org>

INSCRIPTION DES MERCREDIS

L'inscription à l'accueil du mercredi se fait **au moins 7 jours avant**.

Toute inscription impliquera obligatoirement une facturation que l'enfant ait été présent ou non sauf cas de force majeure, ou sur présentation d'un certificat médical.

Pour chaque période, une fiche d'inscription pour la période à venir sera disponible à l'accueil des Amis des Bauges, ou sur votre espace famille. <https://www.amidesbauges.noethysweb.com/connexion>

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou message téléphonique. Elles se feront uniquement par écrit (fiche d'inscription ou e-mail) ou en vous rendant à l'accueil de l'association.

INSCRIPTION VACANCES

L'inscription à l'accueil concernant les vacances, se fait **avant la date limite d'inscription**.

Les inscriptions ponctuelles se font au plus tard à J-7 de la présence souhaitée dans la limite des places disponibles.

La tarification au forfait est appliquée si l'enfant a fréquenté le centre de loisirs tous les jours de la même semaine : réduction (hors repas) pour 5 jours de présence complète. En cas d'absence, le forfait n'est pas appliqué.

Toute inscription impliquera obligatoirement une facturation que l'enfant ait été présent ou non sauf cas de force majeure, ou sur présentation d'un certificat médical.

Pour chaque période, un accès est ouvert sur votre espace famille. <https://www.amidesbauges.noethysweb.com/connexion> et est **validé sous réserve de facture réglée**.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou message téléphonique. Elles se feront uniquement par écrit (courrier ou courriel) ou en vous rendant à l'accueil de l'association.

MODALITE DE DESINSCRIPTION

La désinscription au centre de loisirs du mercredi et durant les vacances scolaires, est prise en considération **sans facturation à J-7** par mail à : accueil@amidesbauges.org. Si le délai n'est pas respecté, la journée ou demi-journée sera facturée, sauf exceptions : présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure (à l'appréciation de l'association).

Lorsque l'enfant est absent ou est récupéré plus tôt pour convenance personnelle, la réservation sera facturée.

De plus, pour les inscriptions à la demi-journée, si l'enfant est récupéré après 14h, ou s'il arrive avant 11h30, une journée entière (avec repas) est facturée.

TARIFS ET FACTURATIONS

TARIFICATIONS CENTRE DE LOISIRS MATERNELLE ET PRIMAIRE

Afin de permettre à chacun de participer aux activités, le projet social des Amis des Bauges prévoit la tarification des activités (hors adhésion et repas) en fonction du quotient familial. (Grille tarifaire ci-dessous)

Le prix du repas (non inclus dans les tarifs ci-dessus), est de 4.90 €

La tarification pour le centre de loisirs des 11/17 ans est en fonction des activités. Un rappel est visible sur le site de l'association.

FACTURATION

- Une facture sera établie au 31 du mois et envoyée par mail quelques jours après.
- Le règlement sera régularisé sous les 15 jours après réception de la facture.
- Le règlement se fait au siège de l'association « les Amis des Bauges »
- Les modes de paiement peuvent être les suivants : en chèque bancaire à l'ordre « les Amis des Bauges », chèque vacances, espèces ou virement.

IMPORTANT : le Quotient Familial pris en compte pour la facturation détermine le montant transmis le jour de la 1ère inscription au cours de l'année civile. Toute évolution du Quotient Familial en cours d'année, sera pris en compte seulement si la famille fait la démarche d'en informer l'association. La prise en compte de ce quotient sera à la date de transmission aux Amis des Bauges et ne pourra être rétroactive.

CAS PARTICULIER « TROP PERÇU PAR L'ASSOCIATION » :

Grilles des tarifs	Quotient familial	Journée	½ journée	Forfait
Tarif 1	0 <299	3 €	1,50 €	12€
Tarif 2	300 <599	6 €	3 €	24€
Tarif 3	600 <999	10 €	5 €	40€
Tarif 4	1000 <1199	14 €	7 €	63€
Tarif 5	1200 <1699	16 €	8 €	72€
Tarif 6	1700 <1999	17 €	8,50 €	76.5€
Tarif 7	QF> 2000	18 €	9 €	81€

Il peut arriver dans certains cas (absences justifiées, prise en charge par des CE...) que certaines familles disposent « d'avoir », concernant les activités du centre de loisirs. Dans ce cas, l'association proposera de déduire la somme trop perçue d'une prochaine facture, dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'enregistrement du trop-perçu.

AUTRES INFORMATIONS

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES AMIS DES BAUGES :

Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontré par l'enfant. Un entretien préalable entre le ou la responsable du centre de loisirs et la famille sera réalisé pour étudier si l'enfant peut être accueilli dans les meilleures conditions. Si l'enfant est accueilli, des aménagements pourront être mis en place pour que cela se passe dans de bonnes conditions (matinée d'adaptation, choix des activités adaptées à l'enfant, etc ...)

Suite à cet entretien, la décision sera prise d'accueillir ou non l'enfant, en mesurant l'adéquation entre les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe pédagogique composée principalement d'animateur BAFA qui ne sont pas des professionnels du handicap.

SUIVI SANITAIRE DES ENFANTS :

- A l'inscription, les familles transmettent à l'équipe d'animation toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour via la fiche sanitaire de liaison
- Un animateur sera chargé en particulier du suivi sanitaire des enfants et de faire le lien avec les familles si nécessaire
- En cas de maladie virale déclarée chez eux, il est demandé aux parents de le signaler afin que les autres familles en soient informées.
- En cas d'urgence, le médecin le plus proche ou le SAMU sera appelé, et les frais engagés seront pris en charge par la famille.
- De manière générale, aucun médicament ne sera donné aux enfants sauf traitement de fond (allergies, PAI,...) précisé dans la fiche sanitaire de liaison.

ADMISSION OU RENVOI DES ENFANTS :

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure, et la santé des participants, l'association se réserve le droit de refuser ou de renvoyer de l'accueil un enfant dans les cas suivant :

- Si l'enfant présente une température égale ou supérieure à 38° ou s'il présente des signes contagieux évidents (varicelle, conjonctivite...)
- Si l'enfant n'est pas « propre » et que son accompagnement devient une contrainte pour l'équipe d'animation (dans ce cas il est possible, après accord du directeur, d'accueillir l'enfant si les parents fournissent des couches pour la sieste)

Dans tous les cas, le refus d'accueillir un enfant sera décidé par le directeur du centre de loisirs, après discussion avec les parents de l'enfant.

DEPART DES ENFANTS :

Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent quitter le centre sans un parent ou un tiers responsable. Pour les enfants de plus de 6 ans qui quitteront le centre seul ou exceptionnellement (ex : RDV ...), une décharge devra obligatoirement être signée des parents, indiquant à quelle heure l'enfant peut quitter le centre.

Si une personne autre que celle mentionnée dans la fiche d'inscription vient chercher un enfant, l'équipe d'animation doit en être avertie préalablement.

MATERIEL PERSONNEL :

L'association encourage les participants à ne pas apporter lors des activités, du matériel personnel de valeur (téléphones portables, MP3, bijoux...). L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel personnel qu'un participant aux activités aurait pris l'initiative d'apporter malgré cette recommandation.

Les enfants devront avoir sur eux une tenue adaptée à la météo et à la pratique sportive noté à leurs noms. Les enfants devront apporter, un sac à dos, une gourde, des vêtements de rechanges, marqué à leurs noms.